



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Gratuité du marché extérieur

Jeudi 05 Juin 2025
et samedi 07 Juin 2025

n° 762025 Pol

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment son article
L.2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25
Mai 2020 portant délégation de pouvoirs au
Maire,

CONSIDERANT que le marché sera gratuit à
Dole du fait des festivités de Pentecôte.

DECIDE :

Le marché de Dole de produits manufacturés sera gratuit pour les commerçants le jeudi 05
Juin 2025 et le samedi 07 Juin 2025 à l'occasion des festivités de Pentecôte.

Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la
présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux
services chargés du Contrôle de Légalité :

- Moyens généraux,
- Trésorerie,
- Services Financiers,
- Police Municipale (placier)

